

[Texte]

for instance, the Royal Commission on the Status of Women. I really do credit the Royal Commission on the Status of Women with a lot of the development of the women's movement as we know it in Canada.

I see the royal commission on violence against women as having the potential to do a similar thing around violence against women, because it was not addressed in that one. I think it is quite a bit different from the Badgley report, the Fraser report and the Rogers report, because none of those acted as a mobilizer; they were specifically research reports.

While I do not discount the need for better research and statistics and so forth on the area of violence against women, I do not know if we are going to get it from that kind of research. The main problem, of course, with research around violence against women is the massive underreporting. With sexual assaults, we know about, say, only 10% of the ones that actually happened; there is at least a 90% underreporting.

Because of all the problems around women either not being able to say what has happened to them or not knowing even what has happened to them, as in the case of childhood sexual abuse, I think the research is not the major part of what is important with this. I do see it as the mobilization.

I think the royal commission played a substantially different role compared to those three because of the way it was able to go out into communities. It was the impetus for the creation of many of the groups that are alive today, like NAC. Many other local grass-roots—

The Chair: Do not use that argument. They might not—

Ms McGrath: That is right.

Ms Rebick: Is that not your role now?

The Chair: Yes, that is right.

Ms McGrath: Many local grass-roots groups were developed out of it.

Ms Rebick: Perhaps I could add also in terms of where it is in the mandate of the government. Since we agree here that the royal commission would look not only at what the federal government would do, but also at the provincial governments, the police and the education system, we might look at the Abella commission, which was set up by a Liberal government but reported when the Conservative government was in. I do not think the mandate of the government necessarily should impact on when a royal commission starts, since a royal commission's mandate is much broader than any particular government.

[Traduction]

de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Je reconnais vraiment que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme a beaucoup contribué au développement du mouvement féministe que nous connaissons au Canada.

Je pense que la Commission royale d'enquête sur la violence faite aux femmes pourrait en faire autant sur cette question, parce qu'elle n'a pas été abordée il y a vingt ans. Je pense que l'effet est très différent de celui qu'ont eu le rapport Badgley, le rapport Fraser et le rapport Rogers, parce qu'aucun d'eux n'a eu un effet mobilisateur; c'étaient précisément des rapports de recherche.

Bien que je ne nie pas le besoin de meilleures recherches et de meilleures statistiques sur la violence contre les femmes, je ne sais pas si ce genre de recherche permettra d'y satisfaire. La principale difficulté qui se pose, évidemment, dans le contexte de la recherche sur la violence faite aux femmes, c'est le très grand nombre de cas qui demeurent cachés. Nous savons qu'il n'y a qu'environ 10 p. 100 des cas d'agression sexuelle qui sont rapportés; il y en a donc 90 p. 100 qui ne le sont pas.

Compte tenu de toutes les difficultés que cela pose pour les femmes, qu'elles soient incapables de dire ce qui leur est arrivé ou qu'elles ne le sachent peut-être même pas, comme dans le cas des agressions sexuelles contre des enfants, je pense que la recherche n'est pas ce qui prime. C'est quelque chose que j'entrevois dans le contexte de la mobilisation.

Je pense que la Commission royale d'enquête a joué un rôle très différent, par rapport à ces trois études, parce qu'elle a pu aller chercher des renseignements au sein même des collectivités. Elle a motivé la création d'un grand nombre des groupes que nous connaissons aujourd'hui, comme le CCA. Elle a permis à de nombreux groupes locaux...

La présidence: N'utilisez pas cet argument. Ce n'est peut-être pas...

Mme McGrath: Vous avez raison.

Mme Rebick: N'est-ce pas le rôle qui vous est confié aujourd'hui?

La présidence: Oui, vous avez raison.

Mme McGrath: Elle a donné le branle à de nombreux groupes locaux.

Mme Rebick: Je pourrais peut-être ajouter quelque chose au sujet du moment où cela se situe dans le mandat du gouvernement. Puisque nous nous entendons pour dire que la Commission royale d'enquête se pencherait non seulement sur ce que le gouvernement fédéral ferait, mais aussi sur ce que les gouvernements provinciaux auraient à faire, sur la tâche qui serait confiée aux policiers et au système d'éducation, nous devrions peut-être examiner le cas de la Commission Abella, qui avait été créée par le gouvernement libéral, mais qui a présenté son rapport au gouvernement conservateur. Je ne pense pas que le mandat du gouvernement devrait forcément intervenir au moment où débutent les travaux d'une commission royale d'enquête, puisque le mandat d'une telle commission est beaucoup plus large que la durée d'un gouvernement quelconque.